Chevry-Cossigny, le 2 février 2022

A l'attention des membres du Conseil municipal

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux : le 30 novembre 2022 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Marmite, sis 9 rue Jean Delsol. Date de la convocation du Conseil municipal : le 24 novembre 2022.

Ouverture de la séance : 20 h 30

- Présents : Jonathan WOFSY, Véronique GONZAGUE, Thierry PRUVOT, Anne FRANCOUAL, Alexandre CHEVALIER, Pascale PRUNET, Samia GUESMI, Franck GRASSELER, Rosa MARQUES, Aurélia CAVANNA, Sonia PAUCHET, Céline PERNET, Marine CIONI-RUYSSAERT, Mickaël LETURGIE, Manon ANGLADA (arrivée à 20 heures 34), Ludovic MERCADAL-SIANECKI, Sébastien PINGANAUD, Alice NOGUERO, Alain QUERE, Héloïse TEMDI, Yannick MORIN, Véronique MAS, Christophe BARBIER (arrivé à 20 heures 40)

➢ *Soit : 23 présents (Quorum à 15)*

- Absents ayant donné pouvoir : Oriana LABRUYERE (pouvoir à Véronique GONZAGUE), Yohann VALENTI (pouvoir à Franck GRASSELER), Christian MAZIN (pouvoir à Céline PERNET), Marc LOPES (pouvoir à Alexandre CHEVALIER)

➢ *Soit : 4 pouvoirs à l'ouverture de séance*

- Secrétaire de séance: Anne FRANCOUAL

Monsieur le Maire remercie la société Event Studio qui a proposé de nous accompagner pour la rediffusion du Conseil municipal, ce qui permettra d'avoir un meilleur son et une meilleure vision des élus qui s'expriment.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2022

Vote:

Monsieur Mercadal ne prend pas part au vote

25 « pour »

Le Procès-verbal est adopté à la Majorité

DELIBERATION DCM 2022/ 066
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Lors du conseil municipal du 15 juillet 2020, il a été voté la création de « commissions municipales ».
A ce titre, des membres composés de la majorité et de l'opposition ont été invités à siéger aux différentes commissions.
Au regard de la démission de Monsieur Jordan LECAPLAIN en date du 18 octobre 2022, il convient d'installer Monsieur Ludovic MERCADAL-SIANECKI au Conseil municipal en tant que suivant de liste et de l'élire dans les différentes commissions.
A ce titre, il est demandé au Conseil municipal de voter la nouvelle répartition des membres des commissions.

M. Le Maire : remercie Monsieur Mercadal d'avoir rejoint le Conseil municipal après la démission de Monsieur Lecaplain. Monsieur Mercadal prendra la place de Monsieur Lecaplain dans ses commissions.
Arrivée de Madame Anglada à 20 heures 34.
M. Pinganaud: souhaite la bienvenue à Monsieur Mercadal, se félicite du retour de Madame Cioni, déplore l'absence de Monsieur Valenti, regrette une fois encore, que la commission liée au thème de l'écologie soit évincée.
M. Le Maire : confirme qu'il est également très heureux de revoir Madame Cioni mais indique qu'elle a toujours participé et suivi les travaux liés à ses commissions ; même si, pour des raisons personnelles, elle n'était pas présente physiquement ; reprécise que l'environnement et le développement durable, tout comme la sobriété énergétique, ne sont pas une simple commission, mais un élément transversal qui entre dans l'ensemble des actions et projets de la municipalité.
Vu l'article L 2121-22 du C.G.C.T,
Vu l'article L 2121-32 du CGCT,
Vu la délibération n° DCM 2020-015 du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant création des « commissions municipales » :
Vu la délibération n° DCM 2021-018 du Conseil municipal du 07 avril 2021 modifiant le libellé de deux commissions
Vu la délibération n° DCM 2021-018 du Conseil municipal du 07 avril 2021 portant élection des membres des commissions suite à la démission de Conseillers municipaux,
Vu la délibération n° DCM/2021/049 du Conseil municipal du 30 juin 2021 portant élection des membres des commissions suite à la démission de Conseillers municipaux,
Vu la délibération n° DCM2022/045 du Conseil municipal du 29 juin 2022 portant élection des membres des commissions suite à la démission de Conseillers municipaux,
Considérant la démission de Monsieur Jordan LECAPLAIN, Conseiller municipal, en date du 18 octobre 2022,
Considérant l'installation automatique en tant que suivant de liste de Monsieur Ludovic MARCADAL-SIANECKI, officialisée par écrit en date du 18 octobre 2022,
Considérant la nécessité de remplacer Monsieur Jordan LECAPLAIN au sein des différentes commissions municipales dont il était membre,
Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
Article 1 : Désigne les 10 membres de chaque commission municipale suivant les règles de la représentation proportionnelle, soit 7 membres de la majorité, 2 membres d'opposition « Avec et pour les Chevriards et 1 membre d'opposition « Alternative 2020 : le défi » :

VIE LOCALE, CULTURE ET SPORTS

Majorité Durablement Chevriards	Véronique GONZAGUE
	Sonia PAUCHET
	Marine CIONI- RUYSSCHAERT
	Rosa MARQUES
	Mickaël LETURGIE
	Yohann VALENTI
	Ludovic MERCADAL-SIANECKI
Avec Et Pour les Chevriards	Yannick MORIN
	Sébastien PINGANAUD
Alternative 2020 :	Christophe BARBIER